



## Conditions particulières de vente Dépôt-Vente Dutscher

### 1) Définitions

Chacun des termes mentionnés ci-dessous aura dans les présentes conditions particulières de vente la signification suivante :

**Annonceur** : personne physique ou morale déposant une annonce sur le site Internet DUTSCHER et proposant un matériel de laboratoire à céder.

**Acheteur** : personne physique ou morale prenant contact avec l'annonceur pour réaliser la transaction.

**Agent** : DUTSCHER, qui met son site internet à disposition pour de dépôt d'annonce et offre optionnellement des prestations complémentaires facturées.

### 2) Dépôt de l'annonce

DUTSCHER se réserve le droit de ne pas diffuser ou de suspendre la diffusion d'une annonce dont l'annonceur n'est pas référencé dans sa base clients, ou dont le contenu serait contraire à l'objet du site Dépôt-Vente, à ses intérêts matériels ou à la réglementation en vigueur. Seuls peuvent faire l'objet d'une annonce du matériel scientifique et matériel de laboratoire, articles faisant partie des catégories proposées par le site [www.dutscher.com](http://www.dutscher.com).

L'annonce comprend un texte de 1 500 caractères maximum saisis librement par l'annonceur et cinq photos maximum. Aucune adresse url ne peut figurer dans le texte de l'annonce. Les annonces peuvent comprendre au maximum 3 photos numériques au format jpeg et d'1 Mo maximum par photo, sans supplément de prix. DUTSCHER se réserve la possibilité de les refuser si elles ne correspondent pas à ses critères techniques (format jpg, d'un poids inférieur à 1 Mo). La ou les photos illustrant l'annonce doivent représenter le bien à vendre et chaque annonce ne doit contenir qu'une seule proposition (notamment un seul objet ou bien). L'annonceur s'engage à ce que le commentaire rédigé par lui porte exclusivement sur le bien objet de l'annonce.

### 3) Transaction directe annonceur/acheteur

Dans le cas d'une transaction directe entre l'Annonceur et l'Acheteur, la responsabilité de DUTSCHER n'est aucunement engagée sur la qualité, la disponibilité, la fiabilité et la conformité du produit, ni sur une mauvaise exécution de la prestation (livraison, transport, installation), ni sur un défaut de paiement, soit du fait de l'annonceur, soit du fait de l'acheteur, soit d'un cas de force majeure. Le rôle de DUTSCHER se limite à une opportunité de mise en contact.

Le prix du matériel est fixé librement par l'annonceur. Le paiement est réalisé directement par l'acheteur à l'annonceur.

### 4) Validation

Chaque partie déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions particulières de vente, ainsi que les conditions générales de vente de DUTSCHER.

## **5) Transactions avec prestations de DUTSCHER**

### ***5-1) Prestations proposées par DUTSCHER***

L'annonceur ou l'acheteur ont la possibilité de s'adresser à DUTSCHER pour la réalisation de prestations particulières : contrôle du matériel, remise en état, réparation, transport, installation, mise en service.

Ces prestations seront proposées par DUTSCHER sur devis et leur exécution soumise aux conditions générales de vente. Elles pourront être facturées à l'annonceur ou à l'acheteur selon le cas.

### ***5-2) Facturation du bien par DUTSCHER***

Dans certains cas, lorsque l'annonceur et l'acheteur sont dans l'incapacité administrative de réaliser une transaction directe, DUTSCHER peut proposer de réaliser la transaction commerciale par achat du matériel à l'annonceur et revente du matériel à l'acheteur.

DUTSCHER se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'opération.  
Cette opération est assimilée à la vente d'un matériel d'occasion par l'agent.

DUTSCHER vérifiera la conformité du matériel, procédera aux éventuelles réparations. Dans ce cas, le prix du matériel d'occasion sera fixé par DUTSCHER. L'opération est soumise aux conditions générales de vente de DUTSCHER.

Cas particulier des biens provenant d'une administration publique :  
la cession de biens appartenant à une administration ou une collectivité publique étant soumise à une réglementation particulière, tout bien en provenance d'un établissement public, lors d'une facturation par DUTSCHER, devra être accompagné d'une autorisation de mise en vente signée par une autorité de tutelle.

## **6) Conditions générales de vente**

Les conditions particulières de vente se substituent aux conditions générales de ventes pour les points ci-dessus, les conditions générales de vente DUTSCHER s'appliquant par défaut sur toute opération de vente, de livraison et de paiement.